

La faïencerie de Montereau

par

Richard MICHEL



*" M. Lebeuf, avez-vous
La Presse aujourd'hui ?
- Ce brigand de Girardin !
- La France ne sera tran-
quille que lorsqu'il n'y aura
plus de journaux.
- Pas un seul !
- Excepté Le Moniteur.
- Et encore, à la condition
qu'il ne mettra que les
actes officiels."*

Victor Hugo,
Choses vues, mai 1851.

*Louis Lebeuf - lithographie anonyme (Bibliothèque nationale).
Père d'Adrien Lebeuf de Montgermont, il fut député
de l'arrondissement de Fontainebleau et sénateur.*

La première fabrique recensée dans le faubourg St-Nicolas est fondée par le marchand parisien Jean Rognon et reçoit le titre de Manufacture royale de faïence, alors synonyme d'intérêts professionnels réservés, en 1717.

Une nouvelle manufacture créée en 1745, connaît maints démêlés durant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Vers 1803 ses ateliers sont transférés dans les bâtiments de l'ancien couvent des Récollets puis cédés, une quinzaine d'années plus tard, à Charles de Saint-Cricq-Casaux.

Propriétaire depuis 1816 de la faïencerie de Creil, ancien ministre du Commerce, et futur Pair de France à compter de 1833, celui-ci loue l'unité monterelaise, en mai 1825, à une société formée par Louis Martin Lebeuf, Etienne Thibault et Merlin de Faily.

Le 9 octobre 1833, le banquier Louis Martin Lebeuf poursuit l'exploitation de ces deux établissements, avec Saint-Cricq, sous la raison sociale "Louis Lebeuf", société au capital de 800.000 F dont 25 % proviennent de Saint-Cricq contre 75 % de son associé.

La fusion des deux fabriques, réalisée les 17 et 18 février 1840, requiert la création d'une troisième société en commandite par actions au capital de 2,4 millions : société appelée du nom de ses deux gérants, qui sont également cousins "Lebeuf et Milliet", lesquels, confiants en leurs compétences managériales, demandent à *"n'être rétribués que sur les bénéfices que leur bonne gestion procurera et à proportion de ce même bénéfice"*. De plus, si les capacités financières de la dernière née se révèlent insuffisantes, Lebeuf s'engage à lui fournir des crédits à hauteur de 300 puis 600.000 F. Ces conditions, atypiques pour l'époque, n'échappent pas à la sagacité d'Alain Plessis, qui voit ici *"un exemple précoce d'interpénétration du capital bancaire et du capital industriel"*.

Avant d'aller plus loin, il convient de préciser, brièvement, l'itinéraire de Louis Lebeuf qui est, sans conteste, l'une des principales figures patronales seine-et-marnaises du XIXe siècle (*).

Né à L'Aigle (Orne), le 26 mai 1792, d'un père notaire, Louis Lebeuf manifeste rapidement des aptitudes commerciales qui le prédisposent à intégrer la maison de négoce de son oncle Milliet vers 1810.

Négociant, dès 1817, au côté de César Judith Roumage, il s'adonne, aussi brillamment qu'indifféremment, à la vente de soieries, d'articles de Paris, de fils de laiton et de fer, etc...

A la veille de son mariage, en 1822, avec la fille de l'ancien négociant parisien Polissard, il affiche une fortune de 150.000 F comparable à la dot de son épouse.

Cette assise patrimoniale, alliée à un capital relationnel -- qu'incarnent son puissant cousin Pierre Saillard ou le futur régent de la Banque de France Jacques Omer Devalois -- et à une formation professionnelle aguerrie au contact du terrain, lui permettent d'aborder l'industrie et la banque.

Parmi ses faits d'armes financiers on retiendra l'obtention des souscriptions pour l'indienne Dolfus-Gontard en 1838, mais également sa participation, quelques mois auparavant, à une filouterie dite "des houillères de St-Bérain et de St-Léger".

Du reste, il abandonne les rênes de sa banque, en 1852, à ses anciens commis dont l'activité essentielle, selon Alain Plessis, est d'épauler la faïencerie de Creil-Montereau.

Pour autant, Louis Lebeuf demeure, jusqu'au soir de sa vie, le 10 novembre 1854, une sommité financière. En effet, entré à 38 ans au Conseil d'escompte de la Banque de France, il accède en 1836 au saint des saints, le Conseil de Régence, et siège, en outre, au Conseil de surveillance de la Caisse d'Amortissement et de dépôts et consignations, en 1851.

Ductilité oblige, on relève encore sa présence, sous la monarchie censitaire, dans les rangs du Conseil général des manufactures, du tribunal de commerce de Paris, etc...

Conseiller général, député de Fontainebleau à dater de 1837, représentant à l'Assemblée nationale en 1849, sénateur du 26 janvier 1852 à sa mort, Louis Lebeuf est, de surcroît, un notable politique -- tour à tour orléaniste, républicain puis impérialiste -- qu'égratigne, pour son aversion de la liberté de la presse, Victor Hugo.

A lire sa circulaire électorale du 4 juillet 1842, ou sa profession de foi reproduite dans *Le Publicateur de l'Arrondissement de Meaux* du 22 septembre 1849, on discerne cependant un fil d'Ariane : la défense de l'ordre social. Invariant idéologique qui n'exclut pas, néanmoins, une tentative oecuménique pour concilier *"les principes de*

conservation et de progrès ", et dont témoignent ses propositions en faveur de l'institution du Crédit foncier, ou sa campagne, inaugurée en 1849, en vue d'un co-financement étatique de la Caisse nationale de retraites alors à l'ordre du jour. Invite audacieuse, on l'aura compris, qui bouscule le rôle traditionnellement imparti à l'Etat. Cette campagne appelée à se prolonger, sans plus de succès, dans les colonnes du *Moniteur industriel*, rencontre le soutien du premier fédérateur du patronat français, le filateur roubaisien Auguste Mimerel, fondateur, le 7 septembre 1846, d'une organisation championne des barrières douanières : l'Association pour la défense du travail national (ADTN).

Interrogés lors de l'enquête de 1834 sur leurs concurrents d'outre-Manche, Saint-Cricq et Lebeuf s'expriment ainsi : *"ils doivent à leur vieille expérience une foule d'expédients, de détails, de moyens de simplification, de procédés ingénieux et qui, soit qu'ils épargnent une dépense, soit qu'ils améliorent l'objet fabriqué, se résolvent également en profits. Nous avons, à coup sûr, à nous reprocher de n'avoir pas recherché à les imiter plus tôt, mais là, il dépend de nous de remédier au mal, et nous le ferons"*.

Exploitants de la faïencerie de Montereau, naguère aux mains de britanniques, ils comblent effectivement ce retard en la transformant en une manufacture performante, comme le rapporte l'illustre Alexandre Brongniart (1770-1847), à l'issue d'une visite, en 1843. Le modèle anglais du moment, irréductible à ce seul volet technique, n'écorne pas toutefois le protectionnisme viscéral de Louis Lebeuf qui reflète, à vrai dire, une philosophie majoritaire dans les cénacles industriels.

Désigné, dès l'assemblée constitutive du 14 octobre 1846, secrétaire de l'ADTN, il y côtoie notamment Eugène Schneider, Léon Talbot, Joseph Périer, Frédéric Kuhlmann, Eugène Dolfus, etc...

Au sein de cet ancêtre du CNPF, conduit sous le coup des bouleversements politiques à étendre le champ de ses interventions, on verra Lebeuf, promu plus tard vice-président, co-signer l'appel pro-républicain du 25 février 1848, prêcher l'apaisement à une base patronale agitée, s'initier, à l'heure des grands débats sociaux, aux délices du lobbying parlementaire, puis rallier ostensiblement, tel Mimerel, le camp bonapartiste.

Côté privé, Louis Lebeuf accroît sa fortune

à un rythme annuel de 9 à 9,4 % entre 1822 et 1854, acquiert en 1841 le vaste domaine de Montgermont, situé à mi-chemin de Paris et de Montereau, marie sa fille en 1850 au vicomte Yon de Jonage, s'offre le 5 juin 1851 une façade prestigieuse place Vendôme, etc...

Bref, son opulent style de vie, où se conjuguent pierres, terres et consécration nobiliaire, s'avère un indicateur éloquent de son ascension sociale.

Plus que les clés de cette réussite, que nous reverrons ailleurs à l'œuvre, deux faits méritent ici attention.

En passant, pour simplifier, d'une société provinciale mue par un esprit rentier à une société industrielle qu'anime un dynamisme créateur, Louis Lebeuf illustre, abstraction faite de ses talents, le recrutement élargi des milieux d'entreprises pendant le premier tiers du XIXe siècle.

Au delà, cette propension, aussi originale soit elle, à investir de nouveaux métiers, incline, peut-être, à complexifier les termes d'un ancestral débat qui somme de choisir entre banque accompagnatrice ou initiatrice de l'expansion économique.

La disparition de Saint-Cricq, en 1840, puis celle de Lebeuf intronisent Gratien Milliet (1797-1875) et Adrien Lebeuf au sommet de l'entreprise.

Né en 1824, chef de bataillon de la Garde nationale de Pringy en 1848, maire de Montereau (1853-1876), conseiller général, Chevalier de la Légion d'Honneur le 30 juin 1860, et bientôt Commandeur du Christ (Portugal), le second des Lebeuf est également un notable -- au moindre pouvoir d'influence cependant -- qu'anime un vif attachement au second Empire, en dépit de convictions protectionnistes que concrétise sa signature au bas d'une pétition adressée au Sénat le 15 mars 1860.

La gestion de cette nouvelle génération est contemporaine du leadership qu'attribuent *Les Merveilles de l'Industrie* à la faïencerie de Creil-Montereau, ainsi que la remise d'une médaille de 1ère classe à l'Exposition universelle de 1855 et de celle d'une grande médaille d'or à l'Exposition nationale de Rouen en 1859. Récompenses qui, tout en couronnant des recherches inédites, s'inscrivent dans un constant effort, déjà consacré par diverses distinctions en 1834, 1839, 1844, etc...

D'après une note rédigée en 1858, la manufacture seine-et-marnaise emploie 600 salariés, non compris 80 ouvriers occupés, hors de ses murs, à l'extraction de la glaise. Au chapitre des équipements, signalons qu'elle possède, avant 1840, une machine à vapeur, de 45 CV probablement, "*avec tous ses accessoires pour barbotiner, tamiser et broyer soit les terres à fabrication, soit les terres à émail ensemble*", à laquelle s'ajoutent ultérieurement une machine de 35 CV actionnant "*500 mètres de transmission*" et une troisième machine de 10 CV dont l'installation est programmée au seuil de la décennie 1860.

Autorisé par arrêté préfectoral du 18 juillet 1854 à édifier sur un terrain adjacent un four pour la calcination des émaux et des cailloux, conduit à "*centraliser [ses] fabrications du fait de la concurrence*" en 1855-1856, l'établissement s'outille puissamment sous le Second Empire et abrite une douzaine de fours en 1862, contre une quinzaine en 1876.

En matière de conditions de travail, le préfet souligne pour sa part, le 6 décembre 1848, les difficultés induites par une réduction à 12 heures de la journée de travail au regard d'un temps de cuisson variable de 24 à 60 heures, tandis que la commission départementale, chargée de préparer l'exposition de 1849, justifie le succès commercial de la firme de la façon suivante : "*Les fayences de Montereau sont fabriquées aujourd'hui à si bon marché que c'est là le véritable titre de cette manufacture à l'attention du public. L'établissement de MM. Lebeuf, Milliet et Cie est parvenu à offrir à la partie de la population la moins aisée des produits de bonne qualité qui ne coûtent pas plus cher que les lourdes et anciennes poteries communes, et qui sont propres, solides et agréables de forme*".

Grâce aux érudits du CERHAME, qu'habite la patience de l'entomologiste, nous en savons davantage sur le catalogue de l'entreprise (qui, soit dit en passant, projette d'exposer 175 articles en 1844) et sur ses procédés techniques.

Ainsi, entre 1806 et 1825, les objets précédemment peints à la main sont supplantés par l'introduction de vignettes imprimées qui permettent de diversifier l'illustration (fables de La Fontaine, scènes mythologiques, vues de monuments parisiens, etc...).

Après 1825, le fond des assiettes et autres pièces courantes, hier réduit à un fond blanc, gagne

en coloris (jaune), de même que les décors auparavant imprimés en noir (sépia, bleu).

La réalisation d'articles polychromes, l'utilisation de l'émail et d'une terre de meilleure qualité, l'apparition d'impressions vertes ou mauves caractérisent la décennie 1830.

Une exportation soutenue, la maîtrise de pâtes nouvelles et l'appel à des artistes réputés -- tel Félix Bracquemond -- marquent une longue période de prospérité que clôt l'apogée des années 1880.

Baptisée Barluet et Cie, du nom de l'ancien directeur de Creil promu gérant au lendemain du décès d'Adrien Lebeuf (19/06/1876), la société est transformée en société anonyme en 1884.

La fermeture, onze années plus tard, de l'établissement de Creil, pour des motifs probablement financiers selon Yvonne Dallot-Naudin, conduit au brusque transfert de 150 salariés à Montereau, et à une réorientation vers des produits de moyenne gamme.

La fin du XIXe siècle est ponctuée par l'avènement d'une assiette au décor couvrant, c'est-à-dire "sans bordure", et les Années Folles par un toilettage des formes et des décors (réalisés notamment au pochoir). Ces pièces stylisées valent d'ailleurs à la société H. Boulenger et Cie, après l'union des faïenceries de Choisy-le-Roi et de Montereau en 1920, d'être primée à l'Exposition des arts décoratifs de 1925.

De la Belle Epoque aux années 30, un homme représente l'enracinement local de l'entreprise et sa notoriété professionnelle.

Gabriel Faugeron (1869-1944) intègre la faïencerie en janvier 1894 comme chimiste, malgré un modeste cursus scolaire que compense un efficace talent.

Directeur de l'usine du 1er avril 1898 au 1er mai 1935, il se distingue, à l'orée du siècle, par l'invention de "*fours continus à sole mobile*" et la mise au point de vernis sans plomb d'abord inusités car trop coûteux.

Parmi ses multiples responsabilités extra-directorales signalons, d'ores et déjà, qu'il est délégué cantonal en 1921, président du comité de patronage des HBM de l'arrondissement de Fontainebleau de 1922 à 1935, administrateur de l'Institut de la céramique dès sa fondation en 1920, membre du Comité régional des Arts appliqués jus-

qu'en 1935, secrétaire-trésorier adjoint puis vice-président du GIRFMP (***) à dater du 4 octobre 1926, président de la section monterelaise du GIRFMP du 5 juin 1925 au 26 avril 1935, vice-président du jury des récompenses de la classe XI à l'exposition de 1925, administrateur (1907) puis vice-président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Montereau à compter de 1930, membre de la Commission départementale du travail (1933-1935), membre de la section cantonale de l'Office départemental des pupilles de la Nation, etc...

Deux faits majeurs bornent sa carrière. Le premier est la constitution, le 24 mars 1893, de la société anonyme *Le Comptoir Céramique* dont la façade commerciale abrite, en coulisse, un cartel où ses membres conviennent des prix de vente, de quotas de production, et de pénalités en cas d'infraction. L'organisation, conçue par sept des principaux fabricants français (Longwy, Choisy-le-Roi, Creil-Montereau, etc...) que rejoignent d'autres manufacturiers, hors quatre récalcitrants, est poursuivie devant les tribunaux pour entente illicite en 1898.

L'épisode, contemporain d'une mutation des structures capitalistiques, traduit, sans surprise, l'adhésion d'une composante du patronat à un libéralisme tempéré.

Plus décisif est le déclin de l'entreprise qu'accélère la dépression de 1929. D'après un argumentaire partisan les pertes d'exploitation s'élèvent à 405.033 F pour l'exercice 1930, puis à 562.285 F (1931), 442.293 F (1932), 566.171 F (1933), etc... Quant à l'exercice 1937, ses pertes atteindraient 909.939 F au gré d'un mode similaire de calcul. Autre indicateur, la production mensuelle "expédiée" chute de 198 tonnes en mai 1936, à 137 en mai 1937, et à 121 en mai 1938.

La cession, le 9 novembre 1937, de l'unité de Choisy à une coopérative ouvrière, déclarée en faillite au mois d'août suivant, effrite davantage encore l'assise financière de l'entreprise.

Ce lourd arriéré contribue à éclairer l'intransigeance d'alors : dénonciation de la convention collective du 5 mai 1938, lock-out du 8 juillet au 16 août 1938, diminution de 15 % des rémunérations, etc...

Avec un chiffre d'affaires qui grimpe de 7.425.902 F (1939) à 15.775.560 F (1941), pour retomber à 11.924.720 F (1943), l'Occupation cor-

respond à un répit où les commandes allemandes, en représentant plus de 50 % des chiffres d'affaires de 1942 et 1943, jouent un rôle non négligeable.

Dotée d'une puissance totale de 545 CV en 1944 et d'un matériel vieilli, malgré l'installation d'un four électrique peu après la Libération, l'usine n'est plus un établissement pilote ni un employeur d'avenir comme l'indique la courbe des effectifs : 750 ouvriers en 1899 (y compris 33 % de femmes), 650 en 1920, 666 en 1936, 577 en 1937 (outre 53 employés), 405 salariés en 1940, 329 en 1944, 400 en 1951, 78 en novembre 1954.

Muette sur l'évolution de la consommation, le paysage concurrentiel, ou sur une productivité vraisemblablement faible, la dynastie Boulenger n'aura de cesse de montrer du doigt les accords Matignon, l'accroissement des charges sociales, ou le relèvement national des bas salaires de 1954 qui affecte 56,5 % de son personnel.

On ne saurait, pourtant, douter de l'étoffe du dernier gérant, André Boulenger, polytechnicien de formation, que l'on sait, par ailleurs, en 1953 : administrateur du GGI (***), administrateur du Centre d'apprentissage de Montereau, administrateur de l'Union faïencière, membre de la Chambre syndicale des faïenceries de France, etc... ni de sa témérité puisque, la faïencerie fermée en 1955, il mène à bien l'une des premières opérations de reconversion d'activité en Seine-et-Marne.

Sous la marque "*Amialac*" sont ainsi lancés en 1956 des vernis, laques et peintures de revêtement que remplace bientôt la fabrication d'abris mobiles en polyester (bungalows, etc...).

Certes, l'usine, avec ses quatre hectares et une superficie développée des bâtiments de 25.000 m², n'abrite guère plus d'une vingtaine de salariés en 1963.

Quant à l'épilogue de cette initiative trop souvent assimilée à un avatar, il est, faute de succès durable, connu : l'arrêt de toute activité en 1970 puis le ballet des pelleteuses cinq années plus tard.

En parcourant le musée de la place René-Cassin, la poche lestée de l'ouvrage de Jean-Paul Aron *Le mangeur du XIXe siècle* (Paris, 1973), on regrette qu'aucune table dressée ne vienne mieux rappeler l'imposant cérémonial, chargé de valeurs éthiques et esthétiques, des plantureux repas d'hier.

De même, on peut déplorer, qu'à la maniè-

re d'un personnage de Flaubert ignorant la fabrique de Creil de "MM. Lebeuf et Milliet", une culture ouvrière héroïque et pathétique reste dans l'ombre de ses vitrines immaculées.

"Montereau est la ville des fabriques, elle se compose d'ouvriers, de vigneron et de différents corps d'état, la marine y est considérable, cependant la classe des ouvriers domine toutes les autres". Ce constat, extrait d'une enquête de 1848, conclut un minutieux inventaire des activités répertoriées dans le canton : piperie, poterie, tuilerie, tannerie, corroierie, imprimerie, brasserie, etc...

Par un implicite trait d'égalité, empreint d'honnêteté ou de cynisme, les enquêteurs brossent, en parallèle, le tableau d'une cité laborieuse, qui *"loin de réunir les conditions de salubrité voulues"*, se distingue par un petit nombre de latrines, le dépôt de matières fécales sur les voies publiques, la fumée noire des cheminées, un habitat privé d'air et de lumière, etc...

Et cette situation, au siècle de la science hygiéniste et de ses rossignols, perdure.

Naguère cible privilégiée des épidémies de choléra, Montereau se situe au premier rang des villes du département par son taux de mortalité lié à la tuberculose, selon une enquête parue en 1901. Au surplus, la Grande Faucheuse a une alliée de poids en la principale fabrique du lieu.

Maints commentaires au cours de la première moitié du XIXe siècle évoquent, d'un ton résigné sinon détaché, les ravages du saturnisme qui affecte les ateliers de préparation des vernis et d'émaillage des pièces.

Et si, de ce côté, des progrès sont enregistrés, un médecin anglais, convié à visiter l'établissement vers 1898, relève des affections pulmonaires chez les mouleurs, suggère des cas de silicose parmi les tourneurs, s'informe des incidences de l'essence de térébenthine usitée pour les couleurs, ... visages vieillissés, teints pâles, corps usés, surgit ici une toile de fond cruelle pour les uns, accablante pour les autres, quoique ce praticien nous avertisse de la neutralisation d'une ventilation électrique, aussi récente qu'indispensable, par un personnel retors aux courants d'air.

Enfin, le Dr Thomas Oliver s'inquiète de l'embauche d'enfants de 13, voire 12 ans. Cette composante juvénile est, en fait, une constante au sein de l'effectif.

Soixante-neuf enfants, âgés de 8 à 16 ans,

sont recensés en 1842, 96 en 1846, 70 en 1872 (contre 750 adultes).

Conformément à la loi de 1841, leur temps de travail oscille de 8 heures, pour les 8-12 ans, à 12 heures pour leurs aînés, hors les heures de classe instituées par le conseil municipal en 1844.

Face à ces conditions de travail, le patronage industriel se résume, en 1848, à des soins médicaux gratuits, au chauffage des chargés de famille et des malades, ainsi qu'à des secours financiers attribués à ces derniers.

En 1872 on relève, en sus d'une caisse de secours, la fabrication de pain vendu à prix coûtant durant les crises de cherté, et un projet de création d'une caisse de retraites.

La société de secours mutuels *L'Union des faïenciers*, dont les statuts sont approuvés par l'administration le 8 janvier 1889, rassemble encore 124 adhérents au 31 décembre 1952.

Cette politique sociale évolue à la Belle Époque avec la généralisation d'allocations familiales avant la lettre, la substitution de bons d'approvisionnement aux secours financiers, ou l'institution d'une sortie annuelle récompensant une subdivision de sapeurs pompiers nouvellement née.

Le Seine et Marnais du 21 mars 1931 souligne pour sa part la construction d'un immeuble près de la gare, à l'attention du personnel, l'existence d'une caisse de retraites opératoire après 30 années de service, l'organisation depuis 1898 de cours de peinture le jeudi à destination du public scolaire féminin, et celle, plus tardive, d'un cours de modelage pour les garçons.

Ce patronage, modeste au regard de celui précédemment développé à Choisy-le-Roi, s'accompagne du recrutement d'immigrés italiens, espagnols, polonais, tchécoslovaques ou chinois au lendemain de la première guerre mondiale. Mais, surtout, il s'articule à une rigueur salariale jamais démentie d'un siècle à l'autre, et qui ne s'avère pas, notons le, l'apanage de cette seule entreprise monterelaise comme le confirme, statistiques à l'appui, la remarquable maîtrise d'André Lesourd soutenue en 1972.

Cité laborieuse, Montereau est également une ville frondeuse et imaginative, ainsi que l'atteste notamment la première réunion d'*"évangélisation coopérative"* (J. Gaumont), tenue en mai 1865, hors du foyer parisien, à la demande du pharmacien

Jean-Baptiste Dessaux-Valette.

Dans ce contexte inné, l'ardeur revendicative des faïenciers se déploie dès le 19 janvier 1893 avec la constitution d'un syndicat regroupant 123 salariés, puis son adhésion à la Fédération nationale de la céramique en juillet 1902, et une grève victorieuse le mois suivant, malgré l'épouvantail d'une fermeture définitive brandi par l'administrateur délégué Louis Kerchner, étant entendu que "*Depuis de longues années, les résultats de la Manufacture sont désastreux et [que] les ouvriers en ont été prévenus*" (Action Républicaine, 30/08/1902).

Cette organisation cégétiste, forte de 333 membres y compris 83 ouvrières en 1903, défile drapeau rouge en tête le 1er mai 1906, et surtout accueille le cinquième congrès national corporatif les 11 et 12 juin 1905. Assises mémorables, au cours desquelles le militant Jean Rapin, applaudi par madame, s'émeut du maigre travail idéologique accompli auprès des femmes, à l'heure où cette main-d'œuvre s'accroît, la modernisation technique aidant.

Né en 1872, membre fondateur du syndicat, "administrateur" de l'Union départementale de la CGT, premier secrétaire de la fédération socialiste de Seine et Marne créée en 1905, administrateur du journal *Le Semeur* dès 1909, conseiller municipal à partir de 1910, le faïencier Edmond Soudrille exerce alors un magistère antithétique à celui de Gabriel Faugeron.

Après une période de reflux au seuil de la Grande Guerre, et un point d'acmé, synonyme de 580 adhérents en 1920, la scission de 1921 clôt un chapitre de cette épopée pionnière en Seine et Marne.

Le syndicat unitaire formé par la suite, prodigue de motions, mobilisations et cortèges, participe activement au mouvement militant monterealais de l'entre-deux-guerres qu'à dépeint Jean-Pierre Ferré. Et parmi les 5.000 personnes venues écouter Maurice Thorez lors de son déplacement du 17 mars 1949, on peut parier sur la présence de quelques ouvriers faïenciers.

Bref, la cheminée de la fabrique qui dominait la ville de ses quarante mètres fut tout autant le symbole d'une grande entreprise capitaliste qu'un phare de l'idée révolutionnaire.

notes :

(*) - Comme le signale Jean Lambert-Dansette dans *La genèse du patronat 1780-1880* (Paris, 1991), la première enquête administrative sur les manufacturiers français date de 1810.

Pour le locataire de la préfecture de Melun, sept chefs d'entreprise représentent, alors, les premiers galops industriels de la Seine et Marne :

a) le filateur Charles-Joseph Desurmont dont les fabriques de Melun, Paris et Saint-Quentin emploient 1.200 ouvriers ; homme qui "*ne s'occupe de rien qui ne soit étranger à sa profession*" et à la carrière entamée à Saint-Domingue en 1783.

b) le filateur melunais Quentin-Narcisse Beau-Frère que l'on sait d'une "*Education soignée ; parlant bien, rédigeant bien ses idées [et qui ...] fait, outre son commerce, quelques opérations de banque*".

c) les associés Louis-Joseph Merlin de Failly et Thomas-Antoine-Edme Hulm qui campent à la tête de la faïencerie de Montereau depuis 1805 puis passeront le flambeau à Charles Saint-Cricq-Casaux.

d) le tanneur columérien Antoine-Jean-François Mesnager, ancien député de l'Assemblée constituante, désormais conseiller général.

e) François-Joseph Grevenick, patron des papiers du Marais à l'éducation "*très soignée [... et aux] connaissances étendues dans plusieurs branches de littérature*".

f) Pierre-Nicolas Odent, propriétaire des papiers de Courtalin ainsi que conseiller général.

(**) - GIRFMP = Groupement des industriels des régions de Fontainebleau, Melun, Provins (fonctionne sous ce titre du 5 juillet 1921 au 11 octobre 1928). Voir R. Michel, *Entreprises et entrepreneurs de Seine et Marne : jalons historiques*, p. 15.

(***) - GGI = Le Groupement général des Industriels de Seine et Marne (constitué le 11 octobre 1928) résulte de la fusion du GIRFMP et du Groupement des industriels et entrepreneurs du Nord Seine et Marne (GIEN), fondé le 9 mai 1920.

Bibliographie et sources : voir page suivante

Bibliographie et sources :

- Brongniart (Alexandre), *Traité des arts céramiques*, Paris, 3ème éd., 1877, 3 tomes
- Dallot-Naudin (Yvonne), *Faïences Creil-Choisy-Montereau*, Paris, 1980
- DRAC, *Architectures d'usines en Val de Marne (1822-1939)*, Paris, 1988
- Ferré (Jean-Pierre), *L'implantation du PCF à Montereau dans l'entre-deux-guerres*, maîtrise d'histoire, Paris I, 1982
- Gaumont (Jean), *Histoire générale de la coopération en France*, Paris, tome I, 1924
- Guilbert (Madeleine), *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914*, Paris, 1966
- Lesourd (André), *Desserrement industriel et croissance urbaine à Montereau-fault-Yonne*, maîtrise de géographie, Paris X, 1972
- Plessis (Alain), *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève, 1985

- *Almanach national*, 1893
- *Bulletin de l'inspection du Travail*, 1901/02
- *Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Melun - année 1930*, Melun, 1930
- *Revue générale des sciences*, 08/1899
- entretien entre André Chopin et l'auteur
- archives de l'UP77
- AN : C965, F7 12502, F12 2482, F12 8035, F22 1760, etc...
- AD77 : M1452, M7281, M7749, 1M96, dossier des établissements classés, etc...

extrait de

MICHEL Richard

"Entreprises et entrepreneurs de Seine-et-Marne, jalons historiques"

Editions SEDIPA, Melun, 1994, pp. 23-31.

(la présente reproduction a été autorisée par l'auteur le 08/12/1998)

Droit d'auteur et droit de reproduction réservés.

En vertu de la loi n° 92-597 du 1er juillet 1992, relative au code de la propriété intellectuelle (partie législative, 1ère partie, art. L.111-1), l'auteur d'une oeuvre de l'esprit jouit sur cette oeuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété intellectuelle exclusif et opposable à tous.

Par ailleurs, toute reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L.122-4).

Toute édition ou reproduction d'une oeuvre de l'esprit faite en violation des droits de l'auteur, tels que définis par la loi, est un délit de contrefaçon puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 915 à 18.294 euros [6.000 F à 120.000 F] (art. L.335-1 à 3).

La copie strictement réservée à l'usage privé de la personne qui la réalise est autorisée, ainsi que les analyses et les courtes citations, sous réserve de la mention d'éléments suffisants d'identification de la source (art L.211-3).

Ce "Dossier de la Faïence fine" a été réédité par l'association de recherche et d'édition bénévole

Les Amis de la faïence fine

14 rue Emile Guillaume - 89690 - Chéroy (France)

Directeur de la publication : Jacques Bontillot.

Imprimé par S.I.G.G., Les Grands Thénards - 89150 Domats

ISSN 1276-0420.

Dépôt légal à parution.